

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil : 15  
Présents : 14  
Ayant pris part à la décision : 15

Séance du 24 OCTOBRE 2022

N° D2022\_038

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-quatre octobre à 19 H 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard REY.

**Etaient présents :** M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjointes au Maire.

MMES Claire ANDRIEUX, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Gilles BRIENS, Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Frédéric VIENOT, Conseillers municipaux.

**Absent(s) :** Mme Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI)

**Secrétaire de séance :** M. J-C LAMBERT

**Date de la convocation :** 18 octobre 2022

**Date de l'affichage :** 18 octobre 2022

**OBJET : ACTUALISATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CDG01**

**Vu** la délibération du 15 janvier 2013 par laquelle la commune a décidé d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de de la Fonction Publique de l'Ain ;

**Considérant** que des modifications réglementaires ont rendu nécessaire la mise à jour de la convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention actualisée d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Ain.

Ainsi fait et délibéré ce jour,  
**Le Maire, Bernard REY**



Le secrétaire de séance,  
**Jean-Claude LAMBERT**

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 29/10/2022

Accusé de réception en préfecture  
001-210103396-20221024-D2022\_038-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2022  
Date de réception préfecture : 29/10/2022